

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 7 JUILLET 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT SIX LE 7 JUILLET, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT RÉUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Présents : GUERET Brigitte, GIRARD Séverine, MICHAUT Gérard, PILON Patrice, THIBAUT Franck, SERDIN Maxime, COTTIN Grégory, Michèle HERVE-Barre, BOULOGNE Catherine, Christophe HERNANDEZ Aurélien LUSIGNY, VIOLETTE Christine, LEMONNIER Fabienne

Absents excusés : Marianne RABATE-NANNI qui a donné pouvoir à LUSIGNY Aurélien, Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à Michèle HERVE-BARRE

Secrétaire de séance : Fabienne LEMONNIER

L'ordre du jour a été modifié (point numéro 3 non traité) à l'unanimité des présents, excepté Mme BOULOGNE arrivée après le début de la séance.

### **1° SDEY : Convention financière pour le rajout de 3 points lumineux angle rue du 8 mai 45 et AFN (2) et Chemin du Prieur (1)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal convient d'installer 3 points lumineux supplémentaires dans Michery :

1 au carrefour de la Rue des AFN / Rue du 8 mai 1945 (au niveau du magasin d'alimentation) et 2 Chemin du Prieur

Le SDEY sera maître d'ouvrage et assurera également la maîtrise d'œuvre de cette étude de sécurisation.

Le coût total est de 18 955.34€ HT soit 22 746.41€ TTC.

Le SDEY prend en charge 30% de cette somme soit 5 680.60€ HT, il reste à charge de la commune 70% de cette même somme soit 13 268.74 HT soit 15 922.48€ TTC.

Les plans sont disponibles pour consultation

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **2° SDEY : Convention financière pour la sécurisation de la rue de l'Eglise**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de sécuriser une partie de la rue de l'Eglise. Le projet consiste à la suppression des fils nus cuivre et de la pose d'un réseau souterrain basse tension.

L'emprise se situe entre le carrefour rue du presbytère et la rue Charles de gaulle (carrefour au niveau de l'école).

Le SDEY sera maître d'ouvrage et assurera également la maîtrise d'œuvre de cette étude de sécurisation.

Le coût total est de 2 465.33€HT soit 2 958.40€ TTC.

Le SDEY prend en charge 30% de cette somme soit 887.52€, il reste à charge de la commune 70% de cette même somme soit 2 070.88€.

### **3° PCS : Validation du Plan communal de Sauvegarde**

**Sujet non traité**

### **4° Versement des subventions aux associations et budgets annexes**

Madame le Maire propose au le Conseil Municipal les montants des subventions qui sont intégrées dans le budget 2026 et qu'il convient de verser :

- ASEAMAS : 100€

- AFR : 4 000€
- CCAS : 4 500€

## **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **5° Non-valeur BP Eau et Assainissement**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2022 et 2024 figurent dans l'état joint annexé.  
ADMISSION EN NON VALEUR

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Non-valeur », sur le budget concerné.

Contrairement à l'extinction de créances, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune. L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable les créances irrécouvrables.

Le montant proposé des créances qui doivent être admises en non-valeur s'élève à : 102.44€

- Budget annexe eau : 102.44€ il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

## **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **6° Achat d'une parcelle rue Basse**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de faire l'acquisition d'une parcelle rue basse afin d'installer un parking dans un quartier où le stationnement pose problème. La parcelle sélectionnée se situe en AD 226 pour d'une surface de 77 M2. Un accord est passé entre les vendeurs et la commune pour une valeur de 3 080€ soit 40€ le M2.

Une partie démolition sera à prévoir.

Les frais liés à la transaction seront pris en charge par la commune

La commune se chargera d'établir l'acte administratif pour entériner la vente de ce terrain

## **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **7° Remboursement des frais kilométriques de Mr LUSIGNY Aurélien**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur LUSIGNY Aurélien s'est rendu à une réunion de travail au Centre de Gestion de L'Yonne (CDG 89) à Auxerre le 17 Juin PEUGEOT 5008 - 6 CV

Michery = Auxerre = 86.7 kms x 2 = 173.40 kms (A/R) 173.40 x 0.42€ = 72.82€

## **Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

### **8° Remboursement des frais kilométriques de MC Jolly**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Marie Christine JOLLY s'est rendu à plusieurs reprises à des réunions au cours du mois de Mai, il convient donc de lui rembourser les frais kilométriques – FIAT SCUDO 7CV

Le 21 Mai 2026 réunion organisée par l'ASEAMAS (Association des Secrétaires et Employés Administratifs des Mairies de l'Arrondissement de Sens) avec la participation du CDG 89, dans la commune des Sièges : 34.5 kms x 2 = 69 kms (A/R) 69 x 0.42€ = 28.98€

Le 27 Mai 2026 réunion organisée par la DGFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) de l'Yonne qui ont animé une réunion sur la généralisation de la facturation électronique (CHORUS PRO) à compter de Septembre 2026 à Auxerre : 86.7 kms x 2 = 173.40 kms (A/R) 173.40x0.42€ = 72.82€

Le 28 Mai 2026 réunion organisée par l'ASEAMAS avec la participation des services de la DGFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) de l'Yonne qui ont animé une réunion d'information sur le fonctionnement des Commissions Communales des Impôts Directs pour les Secrétaires Généraux de Mairie à Pont Sur Vanne :  $26.8 \text{ kms} \times 2 = 53.6 \text{ kms}$  (A/R)  $53.6 \times 0.42\text{€} = 22.51\text{€}$   
Soit un total de  $28.98\text{€} + 72.82\text{€} + 22.51\text{€} = 124.31\text{€}$

A la demande du SGC de sens, il convient de prendre une DM (Décision Modificative) pour passer une écriture de régularisation au niveau du budget principal michery et plus particulièrement sur le compte 001 sur lequel il faut rajouter la somme de 40 000€ pour avoir un équilibre parfait. Ces 40 000€ correspondent au report en RI d'une subvention en attente en fin d'année 2025 et reportée en 2026, il s'agit donc d'équilibrer avec des recettes.

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité**

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Madame le maire informe le conseil municipal de la date des élections présidentielles à savoir le 17 avril et le 02 mai 2027. Par ailleurs, Madame le Maire a déjà été sollicitée pour accorder sa signature à un ou plusieurs candidats. Madame le Maire nous informe que représentant une liste sans étiquette aux élections municipales de Mars 2026, elle ne pourra accorder celle-ci à un parti quel qu'il soit.
- Aménagement du carrefour de Sixte - attente du retour des habitants suite à la présentation des 4 solutions.  
Proposition faite de tester, lors du prochain relevé de vitesse fin août et début septembre, les feux tricolores (voir location ou possibilité de prêt au niveau du département.
- Madame le Maire nous informe du solde prêt électrification.
- Réflexion sur l'imperméabilisation de la mare de Chalopin afin de permettre au gibier de venir s'abreuver. Proposition sera faite à la société de Chasse de participer à la réflexion/réfection pour que le gibier puisse disposer d'un point d'eau en cas de pénuries comme c'est le cas en ce moment.
- Retour de Maxime Sardin sur la voirie : la commission a fait le tour des rues pour commencer à établir un plan des priorités.
- Séverine Girard informe Catherine Boulogne que le recensement des chiens en général, est impossible car ce n'est pas une compétence dévolue à la commune. En revanche, les chiens catégorisés dangereux doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie.  
Par ailleurs, Séverine Girard demande à Catherine Boulogne de bien vouloir l'informer si oui ou non elle va à la commission fourrière. Précisant qu'elle se rendrait disponible en cas d'impossibilité. Le tout étant d'en être informée...  
Madame le Maire rappelle à Mme Boulogne que les animaux errants ne doivent pas être accueillis à domicile, la commune cotisant à la fourrière qui se doit de prendre en charge les animaux.  
Proposition est faite de les déposer dans la cour du presbytère en attendant que la fourrière les récupèrent si cela n'est pas fait par leurs maîtres. Il suffira d'appeler le numéro quiétude afin de récupérer la clef.
- Demande de Michelle Hervé-Barre pour une mise en place de plan alimentaire anti-gaspi à l'école ; la volonté de participer à cette action a été signalée à la CCYN en charge du plan.

- Intervention de Christophe Hernandez sur :
  - depuis le 22 juin, extinction de l'éclairage public à minuit ;
  - installation de la pompe à chaleur et éclairage à la cantine de l'école en cours ;
  - l'éclairage de Sixte est toujours en attente de raccordement
  - Passage à la fibre. Un premier travail va consister à faire le tri sur la liste communiquée afin de valider l'attente ou non du raccordement de la fibre. Pour ce faire, il sera aidé par Grégory Cottin, Catherine Boulogne, Christine Violette, Michèle Hervé Barre, Gérard Michaut
  
- Recherche de volontaires supplémentaires pour les 13 et 14 juillet. Il est à noter la demande d'un planning pour organiser au mieux les vacances.
  
- Madame le Maire rappelle que nous passons en vigilance orange canicule.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h50

Brigitte GUERET

Séverine GIRARD

Aurélien LUSIGNY

Gérard MICHAUT

Patrice PILON

Fabienne LEMONNIER

Franck THIBAUT

Michèle HERVE BARRE

Christine VIOLETTE

Maxime SERDIN

Grégory COTTIN

Christophe HERNANDEZ

Catherine BOULOGNE

Marianne RABATE NANNI qui a donné pouvoir à Aurélien LUSIGNY

Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à Michèle HERVE-BARRE